

Rhône-Alpes^{Région}

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

Madame la chef d'établissement,
Monsieur le chef d'établissement,

Direction des lycées

Direction de l'Agriculture et du Développement Rural

Vos réf. :

Votre interlocuteur : Marylyne LAVIGNE
Assistante missions transférées
Virginie CHARBONNIER,
Chargée de mission

Réf. : 11i1744Lappel à candidatures lycées bio 2012 2013/ Tél. : 04 26 73 60 24/ 04 26 73 88 99

Objet : Appel à candidature lycées bio 2012 /2013

Lyon, le

13 JAN. 2012

Madame la chef d'établissement, Monsieur le chef d'établissement,

Dans le prolongement de l'opération expérimentale d'introduction de produits alimentaires biologiques dans les lycées lancée en 2006, la Région, à travers d'une part son Plan pour le développement de l'AB en Rhône Alpes et d'autre part à travers son Plan Régional pour la Qualité de la Restauration Lycéenne adopté le 13 octobre 2011 par l'Assemblée Plénière du Conseil régional, a étendu et rebaptisé le dispositif en « **Mon lycée mange bio en Rhône-Alpes** ».

Ce dispositif compte actuellement **une soixantaine d'établissements**, répartis sur l'ensemble des 8 départements et **devrait concerner 120 lycées en 2014.**

Nous souhaitons, par ce courrier, proposer à votre établissement d'intégrer cette démarche.

Les principaux objectifs sont de proposer aux convives des produits de qualité, de permettre la mise en place par la communauté éducative d'actions d'éducation à l'alimentation et à l'environnement, et de favoriser les débouchés locaux aux productions biologiques régionales.

Cette opération est mise en œuvre en partenariat avec **l'association CORABIO à Valence** qui accompagne techniquement et logistiquement les lycées.

Vous trouverez ci-joint pour information complémentaire la charte des établissements engagés dans cette démarche.

Téléphone : 04 26 73 40 00
Télécopie : 04 26 73 42 18

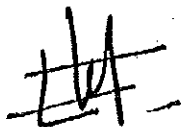
Conseil régional Rhône-Alpes - 1, esplanade François Mitterrand - CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 02
www.rhonealpes.fr

Pour venir à la Région, utilisons les transports en commun : Tramway 1 - Bus n° 63 - 8 - 91
Cars du Rhône lignes 105 - 125 - 185 - Arrêt Montrochet / Hôtel de Région

Nous vous encourageons à participer à ce dispositif et nous vous invitons à formuler votre demande avant le 27/01/2012 sur la boîte à lettre électronique dlyrencontres@rhonealpes.fr en indiquant les échéances souhaitées (rentrée 2012 ou rentrée 2013).

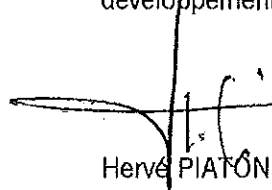
Nous vous prions d'agréer, Madame la chef d'établissement, Monsieur le chef d'établissement, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur des lycées

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes.

Jean-Louis CLARET

Le directeur de l'agriculture et du
développement rural

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke followed by a vertical line and some smaller, less distinct strokes.

Hervé PIATON

PJ : Charte des établissements engagés dans la démarche « Mon lycée mange bio »

CHARTRE DES ETABLISSEMENTS ENGAGES DANS LA DEMARCHE **« MON LYCEE MANGE BIO EN RHÔNE ALPES »**

- 1- **Le restaurant scolaire de l'établissement propose aux convives des produits issus de l'agriculture biologique en :**
 - a. Servant au moins 9 plats 100% bio sur l'année scolaire ;
 - b. Introduisant toutes les semaines deux familles de produits biologiques au moins ;
 - c. Conservant les attestations de certification AB des produits ;
 - d. Conservant et en tenant à disposition de la Région les copies des factures des produits bio ;
 - e. En planifiant annuellement en début d'année scolaire l'introduction des produits bio.
- 2- **L'établissement s'engage à mobiliser collectivement l'ensemble des équipes et protagonistes concernés, autour de ce projet en :**
 - a. Impliquant l'équipe de direction pour impulser et soutenir la démarche ;
 - b. Impliquant la communauté éducative (agents des lycées, enseignants, infirmiers...) ;
 - c. Nommant un référent éducatif dans l'établissement, disposant d'une disponibilité suffisante pour programmer et coordonner les actions éducatives ;
 - d. Sensibilisant les familles à la démarche (utilisation possible de moyens de communication mis à disposition) ;
 - e. Favorisant la participation du personnel aux formations proposées dans le cadre de la démarche
- 3- **L'établissement s'engage à sensibiliser les convives (notamment les élèves) par la mise en place d'actions éducatives en :**
 - a. Elaborant en début d'année scolaire un programme d'actions éducatives par le référent avec le soutien du Gab, sur les thèmes de l'alimentation, de l'environnement et de l'agriculture et en fonction des besoins de l'établissement ;
 - b. Organisant sur l'année scolaire parallèlement à l'introduction de produits bio des actions éducatives pouvant se traduire par des interventions de producteurs, de visites d'exploitations, de tables de dégustations, de projections de films, d'organisation de débats...
- 4- **L'établissement s'engage à s'impliquer dans la dynamique régionale en :**
 - a. Participant aux temps d'échanges proposés et autres événements régionaux ;
 - b. Alimentant régulièrement de leur témoignage le blog à destination des lycées de Rhône Alpes ;
 - c. Utilisant les outils de communication mis à disposition par la Région et Corabio (vidéo, fiches produits, affiches, flyer...) ;
 - d. Relayant les supports de communication au travers des moyens disponibles dans l'établissement (exemple de la vidéo) ;
 - e. Répondant aux sollicitations de la Région relatives au suivi de la démarche (réunions, questionnaires, enquêtes, bilan...)